

Surtitre thématique : DEMOCRATIE, INSTITUTIONS

Titre : " POUR UNE VIE POLITIQUE DÉMOCRATIQUE ET JUSTE "

Introduction :

Cette contribution ne se veut pas une solution globale qu'il faudrait mettre en œuvre de façon intégrale mais plutôt une source d'inspiration pour faire évoluer la vie politique car nous vivons dans un contexte d'ignorance ou de désintérêt pour la politique et cela est dangereux.

Nous avons raté à plusieurs occasions la possibilité de réformer des institutions que nous savions dangereuses. Après être parvenus au pouvoir nous n'avons malheureusement réformé qu'à la marge.

Mal nous en a pris puisque nous avons été sanctionnés après chaque mandature au niveau national. La constitution de 1958 qui était adaptée lors de son entrée en vigueur n'a pas été remplacée et le Parti Socialiste en porte une grande responsabilité.

Cette contribution n'est pas centrée sur la modification des institutions nationales mais fait quelques propositions à ce sujet. En cas de réforme des institutions, il faudra réfléchir sur le sort des collectivités territoriales et c'est à ce titre que nous proposons des pistes.

5 premiers signataires de la section de Franconville : Colette Levailant (Secrétaire de la section, conseiller municipal), Gérard Sebaoun (2^{ème} vice président du conseil général du Val d'Oise, conseiller municipal), Steven Dutartre, **Marcel Sanguin (membre du bureau du CESC national)**, Louis Demay.

" POUR UNE VIE POLITIQUE DÉMOCRATIQUE ET JUSTE "

La vie politique actuelle n'intéresse plus guère que ceux qui y participent, c'est-à-dire hormis les militants, ceux qui veulent exercer le pouvoir. Peut-on encore de nos jours laisser une oligarchie qui s'auto alimente exercer quasiment toutes les fonctions électives importantes ?

Les citoyens ne peuvent évidemment pas tous participer à la vie politique mais cela n'est pas tant le fait d'une fatalité que celui de mécanismes qui écartent de fait la majorité d'entre eux lorsqu'il s'agit d'exercer des responsabilités électives.

Certains penseront qu'il s'agit ici d'un moindre mal, qu'il est préférable d'écarter du pouvoir la majorité ignorante afin d'éviter le populisme et la démagogie qui existent déjà. La « classe » politique nationale actuelle est largement issue des couches les plus aisées de la société.

On peut à la rigueur comprendre qu'il faille éliminer le populisme de la vie politique mais cela ne peut se faire en écartant l'écrasante majorité des citoyens et en confiant le pouvoir à une petite caste qui n'a de cesse que de vouloir le conserver.

Un régime où quelques uns, savants et supposés savants ou membre d'on ne sait quelle avant-garde, n'est sûrement pas ce qu'on peut appeler une démocratie même si cela a malheureusement cours dans la plupart des sociétés dites démocratiques.

La gauche, et plus particulièrement celle dite de « gouvernement » sait mieux que quiconque les ravages que peuvent causer la démagogie alliée à un régime politique qui est bien loin des standards des démocraties européennes.

Un peuple politiquement ignorant peut difficilement donner des citoyens éclairés. L'exercice du pouvoir ne pouvant se confier à une « élite » éclairée sous peine de tomber dans l'oligarchie, nous avons à gauche une mission immense, celle de donner les outils de la démocratie aux citoyens.

Cela passe invariablement par le système éducatif. En effet, comment peut-on tolérer que l'éducation civique ne soit qu'une matière secondaire ? Il est bien qu'un citoyen sache faire une équation, il est au moins aussi important qu'il connaisse les mécanismes de la démocratie !

La démocratisation de la vie politique doit se faire à tous les étages. Évidemment il ne s'agit pas ici de simplifier et d'affirmer que n'importe qui peut exercer des fonctions gouvernementales, mais plutôt de dénoncer l'absence de fluidité sociale dans la vie politique.

Nous pouvons proposer quelques pistes afin de tenter remédier à ces problèmes et engager le débat au sein du Parti Socialiste. La démocratie est pour certains un problème, il faut que cela devienne une solution. La démocratie est un risque mais un risque qui vaut la peine d'être pris !

QUELQUES PISTES

L'importance de l'éducation civique et de la science politique

L'éducation civique et la science politique doivent être enseignées dans les cycles primaires et secondaires de l'éducation nationale comme des matières primordiales au même titre que le français, et l'histoire-géographie afin de former les citoyens à la vie politique.

En effet, l'éducation civique n'est dans l'état actuel des choses qu'une matière secondaire enseignée selon l'avancement du programme d'histoire-géographie car les professeurs d'histoire-géographie enseignent aussi l'éducation civique.

Il est par ailleurs étonnant qu'on ne puisse apprendre les mécanismes et la sociologie politique qu'à partir de l'université (ou au lycée pour les élèves de la filière ES), cela ne concerne pas la majorité de nos concitoyens même si elle s'est largement démocratisée au fil des ans.

La vie citoyenne ne se borne pas au droit de vote, il y a des équilibres à respecter en matière de vie politique afin de permettre à tous d'y participer, l'entreprise peut aussi avoir un rôle citoyen.

La séparation des pouvoirs au niveau local

Cette séparation des pouvoirs qui existe de façon imparfaite au niveau national (il ne faut toutefois pas nier le besoin de collaboration entre les différents pouvoirs) est en revanche faible au niveau local et la décentralisation, bien que nécessaire n'a jamais réglé ce problème.

L'exercice du pouvoir dans les collectivités territoriales peut s'avérer parfois peu démocratique et les détenteurs du pouvoir exécutif peuvent abuser de leurs pouvoirs et cela aussi bien à droite qu'à gauche.

Bien sûr, il faut donner des outils efficaces aux élus locaux pour qu'ils puissent exercer leurs missions de façon convenable. Toutefois il n'est pas concevable que peu ou prou, tous les pouvoirs soient donnés à l'élu providentiel de la collectivité.

Le virus de la présidentialisation et de l'homme unique omnipotent existe malheureusement à tous les échelons de la vie politique et le président de la République veut également l'inoculer dans la gouvernance des établissements publics comme l'université ou l'hôpital.

Il faudrait donc que le pouvoir exécutif soit séparé du pouvoir délibératif, en d'autres termes, que le conseil de la collectivité cesse d'être une assemblée de godillots. En outre l'exécutif ne devrait plus être personnel mais collégial.

Ainsi le délibératif serait confié à une assemblée et l'exécutif confié à un organe dont la composition varierait selon la démographie mais dont le président ne serait qu'un *primus inter pares*, le premier d'entre ses pairs.

Cela pourrait difficilement se faire dans une France aux 36 000 communes mais il est intéressant d'observer l'exemple du Portugal où existent des « municipes » (municipios) composées d'un nombre variable de circonscriptions électorales et administratives (freguesias).

Ainsi les communautés d'agglomération, urbaines ou de communes qui existent actuellement (EPCI), deviendraient des « municipes » composées de plusieurs communes qui ne seraient plus que des circonscription électorales élisant un nombre déterminé de représentants à l'assemblée municipale.

Des modes de scrutin plus démocratiques

En France la norme reste peu ou prou le scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Ce scrutin est utilisé pour l'élection du président de la République, des députés, de certains sénateurs et des conseillers généraux. Il a pour caractéristique d'ignorer une grande part des bulletins de vote.

Le mode de scrutin le plus démocratique reste le scrutin plurinominal à la proportionnelle. Cela n'est évidemment pas applicable à l'élection du président de la République puisque il n'y a par nature qu'un siège à pourvoir.

Toutefois le scrutin uninominal n'est pas le seul au caractère peu démocratique, celui des communes de plus de 3 500 habitants interroge. En effet, prenons l'exemple de Franconville (Val d'Oise) : en 2001, la liste en tête au 2^{ème} tour avec 48 % des voix obtenait 77 % des sièges ; en 2008 elle obtient 80 % des sièges avec 54 % des voix !

Pourquoi ne pas inventer un système mixte prévoyant une proportionnelle intégrale en cas de majorité absolue et en cas de majorité relative au 2nd tour, l'attribution de la moitié des sièges +1 à la liste en tête et le reste attribué entre les autres listes ? Cela serait à coup sûr bien plus démocratique.

Ce système pourrait ensuite être étendu aux autres collectivités territoriales. Pour les communes, n'étant devenues plus que des circonscriptions électorales, il aurait pour effet de supprimer les conseils municipaux et les maires.

Au niveau national, comme lors des législatives de 1986, les députés devraient être élus au scrutin plurinominal à la proportionnelle. Cela aurait pour effet, combiné avec le mandat unique, de supprimer le caractère d'élu local qui entache depuis trop longtemps le mandat de député.

Les sénateurs pourraient être élus au suffrage universel direct comme les députés au scrutin plurinominal à la proportionnelle. Cela pourrait également être combiné avec un nombre égal de sièges dans toutes les régions.

Dans l'état actuel des choses, le mode de scrutin existant n'est pas satisfaisant car il favorise la droite conservatrice alors que la gauche est majoritaire dans les départements, les régions et les communes grandes et moyennes.

Le mandat unique

Le système actuel bien que résultant de la réforme mise en place sous Lionel Jospin n'est pas satisfaisant. En effet il permet le cumul de mandats nationaux et locaux mais aussi le cumul de mandats locaux.

Le cumul des mandats favorise à coup sûr le clientélisme en faisant par exemple des députés ou des conseillers généraux, des élus dépendant d'une clientèle qu'il faut contenter en conquérant une mairie ou un département. Le cumul favorise également le conflit d'intérêt.

Pour remédier à cela il faudrait instaurer le mandat unique strict, c'est-à-dire l'impossibilité de cumuler deux mandats quels qu'ils soient, même s'ils ne sont pas exécutifs. Les députés ou conseillers généraux, pour avoir un ancrage local, n'ont pas besoin d'être élus dans des conseils municipaux.

Cela ne signifie pas que ces élus ne doivent pas rendre de compte localement. D'ailleurs on voit bien qu'un élu peut très bien être réélu sans rendre de compte sur son mandat. L'élection n'est pas une procédure destinée à rendre compte mais une procédure de choix, choix que l'on suppose éclairé.

La limitation des mandats dans le temps

Actuellement, il n'existe aucune limitation de mandat dans le temps sauf la limite naturelle qui est celle de l'âge, même si avec l'allongement de l'espérance de vie on peut rester élu plus longtemps.

Il faudrait donc instaurer une limite des mandats dans le temps. Par exemple 4 mandats pour des fonctions délibératives ou législatives et 2 mandats pour des fonctions exécutives. Un mandat ne devrait pas durer plus de 5 ans, ceci localement et nationalement.

Cela poserait des problèmes pour les institutions prévoyant des renouvellements par moitié ou par tiers qui sont des mécanismes visant à tempérer la démocratie mais qui ne sont guère justifiés de nos jours, sinon pour les majorités en place, pour limiter les dégâts.

Le non cumul entre les fonctions électives et les fonctions exécutives partisanes

Il faudrait peut être afin de démocratiser un peu plus la vie de notre parti que ses élus ne puissent plus exercer des responsabilités exécutives qu'elles soient fédérales ou nationales. Il y a ici encore un conflit d'intérêt visant à conserver le pouvoir à tout prix.

Il ne s'agit pas de se passer des élus de la direction nationale. Ils doivent être entendus et leur utilité est incontestable pour que le parti fonctionne correctement et soit au fait des réalités de la gestion des collectivités ou d'une gestion gouvernementale.

Un nouveau cadre pour les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales sont actuellement tenues par un cadre qui dans le fond laisse peu de place à l'imagination et à l'audace même si les lois de 1982 ont été une grande évolution dans l'organisation de l'administration territoriale.

En 2004, la 2^{ème} phase a été conçue de façon moins à donner des responsabilités nouvelles aux collectivités qu'à se débarrasser de compétences jugées coûteuses. En cela, 2004 a été moins favorable et l'on a constaté que l'État n'a pas payé à l'euro près dans des transferts de charges en augmentation.

Il est désormais temps d'avoir de l'audace et d'élargir les compétences des collectivités notamment en matière fiscale et réglementaire sans avoir peur d'enfreindre la sacro sainte égalité qui, appliquée de façon rigide, créé un statut similaire à toutes les communes, sauf Paris, Lyon et Marseille.

Il faudrait laisser le choix aux communes, départements et régions de pouvoir rédiger leurs propres statuts qui comprendraient des compétences obligatoires et facultatives. Ces statuts seraient ensuite validés par le juge compétent.

Cela ne peut fonctionner qu'à condition que la séparation des pouvoirs soit enfin appliquée aux collectivités territoriales. Dans le cadre actuel, trop laxiste et trop favorable aux détenteurs du pouvoir exécutif, il pourrait y avoir des atteintes graves à la justice.

Peut-être, en 2008, est-il enfin temps de remettre en cause la légitimité des départements ? En 1790, ils ont eu leur utilité pour affaiblir les provinces et parachever l'unité de l'État mais quel risque aujourd'hui de les supprimer afin de redonner plus d'importance aux régions ?

En conclusion, nos propositions :

- Renforcer l'éducation civique et citoyenne à tous les stades de la vie.
- Légiférer sur la séparation des pouvoirs au niveau local.
- Trouver l'échelon territorial et urbain adéquat pour des regroupements de communes.
- Instaurer un scrutin proportionnel pour les élections législatives et cantonales avec éventuellement une prime à la liste majoritaire.
- Réformer le mode de scrutin pour les élections municipales dans les communes de plus de 3 500 habitants afin d'améliorer la représentation sociologique et politique.
- Réformer le mode scrutin pour les élections sénatoriales afin d'obtenir une meilleure représentation pour en finir avec la domination éternelle des forces conservatrices avec l'élection au suffrage universel direct, au scrutin proportionnel ou tout au moins en réformant le collège des grands électeurs.
- Imposer le mandat unique.
- Limiter les mandats dans le temps.
- Limiter la durée maximale des mandats à 5 ans.
- Imposer le non cumul des fonctions électives et des fonctions exécutives au sein du PS.
- Dessiner un cadre plus audacieux pour les collectivités territoriales avec compensation des transferts financiers de l'Etat et induire une notion de péréquation entre les régions riches et les régions plus pauvres.
- Réfléchir sur la légitimité des départements de nos jours.
- Clarifier la répartition des compétences des collectivités territoriales.

Liste complète des signataires : Colette Levailant (Secrétaire de la section de Franconville, conseiller municipal), Gérard Sebaoun (2^{ème} vice président du conseil général du Val d'Oise, conseiller municipal), Steven Dutartre, Marcel Sanguin (membre du bureau du CESC national), Louis Demay, Marie Claire Robert, Annick Bonnefond, Jacques Landriot (conseiller municipal), Jean-Michel Baer, Ghouti Ben Habib (conseiller municipal), Ghislain Bingonda, Evelyne Brunier, René Buisson, Jean-Paul Darstein, Alexis Delétoile, Ruffo Diaz-Butron, Pasionaria Enedaguila, Jacqueline Ferret, Odile Genévrier, Gérard Gillet, Jean-Philippe Heurtaux, Raoul Lainel, Jean-Claude Le Calvez, Michèle Lechêne, Ange Martin, Jany Martinod, Audrey Millois, Jean-Marc Pollaris, Jean Pouzadoux, Jean-Claude Quivrin, Laurette Quivrin, Jean-François Recapet, Françoise Rino, Georges Rino, Philippe Rossignol, Maya Sebaoun, Benjamin Seiffert, Xavier Van Eeckhout, Béatrice Bencheikh, Josette Bietri, Mireille Buthon-Monot, Nadine Cerèze, Olivier Dabi, Thibaut Degardin, Yohann Glatre, Brice Guigno, Sylvie Hebras, Xavier Kelma, Rozzen Le Corre, Christophe Louvet, Narith Meksavanh, Alain Monze, Maïmouna Pigneret-Pafadnam, Jean-Louis Robichon, Farid Sarahoui, Mireille Scotte.